



**Procès-verbal de la réunion
du 2 juillet 2015**

adopté le 13 octobre 2015

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
240^{ème} séance
(5^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 19 mars 2015	2
III.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2015.....	2
	1. <i>Point sur l'exécution financière</i>	2
	2. <i>Point d'information sur les incidences du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)</i>	4
IV.	Pilotage stratégique de l'établissement.....	5
	1. <i>Les chiffres-clés du bilan social 2014 de l'Agence de l'eau</i>	5
	2. <i>Réaménagement des locaux : présentation du scénario envisagé</i>	5
V.	10 ^{ème} Programme	7
	1. <i>Révision des zones vulnérables – Avis de l'Agence de l'eau et adoption des interventions pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage</i>	7
	2. <i>Préparation de la révision du 10^{ème} Programme – Adoption des choix d'évolution</i>	7
	3. <i>Appels à projets « Collectivités et captages », « Eau durable et énergie », « Gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements » : validation du règlement de l'appel à projets « Gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements » et mise en place des jurys</i>	8
VI.	Divers	9
	1. <i>Indemnisation des candidats pour les jurys de recrutement</i>	9
	2. <i>Prime de mobilité</i>	10

La séance est présidée par **M. FRADIN**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

Liste des pouvoirs :

- Mme Béatrice BULOUE à M. Daniel BÉGUIN ;
- M. Daniel DIETMANN à M. René DARBOIS ;
- M. Serge MOLL à M. Michel GEORGE ;
- M. Jean-Luc PELLETIER à M. Robert ERB ;
- M. Jean WENCKER à M. Robert ERB ;
- M. Marc HOELTZEL à M. Pierre CUMIN ;
- M. Christian JEANNOT à M. Pierre CUMIN ;
- M. J.-L. JÉRÔME à M. Alain MAZOYER
- Mme Cécile BILLAUD à Mme Aline GILL.

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques supplémentaires, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 19 mars 2015

En l'absence d'observations de la part des administrateurs, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 est adopté.

III. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2015

1. Point sur l'exécution financière

M. KIEFFER présente le point en objet.

Débat

M. BAUER affirme son inquiétude : un solde de plusieurs dizaines de millions d'euros risque d'apparaître en fin d'année, et cela malgré les mesures ponctuelles évoquées par M. KIEFFER. Le fait d'accorder plus d'aides sous forme d'avances remboursables ne fait que décaler le problème de deux ou trois ans. L'exposé vient de démontrer que, pour des raisons multiples (*marasme économique, stratégies d'attente, etc.*), l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n'arrive pas à réaliser complètement les engagements prévus. Si elle ne va pas vers une baisse équilibrée des redevances, elle s'expose à une augmentation, à terme, du prélèvement au profit du budget de l'État.

M. INGWILLER note lui aussi combien la situation financière de l'agence est préoccupante, et combien les collectivités ont des difficultés à investir. La perspective de fin d'année est sombre : la situation financière sera sûrement très confortable, mais cela uniquement à cause d'un ralentissement des programmes d'investissements des collectivités. Il se déclare toutefois opposé à l'idée d'une baisse des redevances.

M. BÉGUIN rappelle combien l'exercice budgétaire est difficile. En tant que président de la Commission des Programmes, il lui faut tenir compte à la fois de la diminution des rentrées et des priorités de l'Agence de l'eau. Il faut tout à la fois que l'établissement garde des réserves financières pour assurer le soutien à venir des maîtres d'ouvrage, dans le respect des enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), et qu'il soit attentif au niveau des redevances réclamées.

Il n'est pas souhaitable, selon lui, que le programme soit remanié tous les six mois. Le vote du Comité de bassin sur le programme, à l'automne, va donner un chemin à suivre sur trois ans. L'excédent potentiel de fonds de roulement ne doit pas conduire à reprendre toute cette réflexion. Le présent débat est légitime, mais il vaut mieux attendre le mois de septembre qu'un point plus précis puisse être fait.

Reste le problème du prélèvement : avec une telle situation financière, il ne sera pas possible de négocier son abandon. M. BÉGUIN ne peut qu'espérer qu'un nouveau prélèvement ne s'y ajoute pas.

Ces considérations amènent à d'autres interrogations, portant sur l'Agence Française pour la Biodiversité. Les débats sur sa forme définitive se poursuivent. Au Sénat, ils auront lieu au début de l'automne. Si les besoins de la future Agence Française pour la Biodiversité montrent que le prélèvement au profit de l'actuel Onema nécessite un abondement, cela devra être pris en compte dans le budget de l'Agence de l'eau. Les usagers de l'eau doivent-ils supporter le coût de la préservation de la biodiversité ? La question peut être débattue. M. BÉGUIN estime que cela peut être partiellement le cas.

Il comprend la position de M. BAUER. La diminution des dotations globales de fonctionnement, et de toutes les dotations aux collectivités territoriales, est une catastrophe pour le pays. Le niveau d'investissement des collectivités doit ainsi être surveillé, car les effets de report pourraient bien se généraliser.

Enfin, sur les avances remboursables et dans le cas de maîtres d'ouvrage associatifs, M. BÉGUIN demande s'il ne serait pas possible de revoir la mécanique, pour mieux les inciter à prendre « la décision de faire ».

Pour **M. MICHELET**, cette dernière idée n'apparaît pas appropriée : ces structures-là bénéficient déjà de taux de subvention conséquents. En outre, le versement des avances s'échelonne durant les travaux. Une augmentation des aides n'inciterait donc pas particulièrement ces maîtres d'ouvrage.

Il précise que ce qui a été présenté par M. KIEFFER est déjà compris dans les perspectives de travail de la révision du 10^{ème} Programme. Simplement, dans cette révision, les mécaniques d'aide ne sont pas toutes finalisées à ce stade des travaux.

M. BOULY partage ce qui vient d'être dit, notamment sur les moyens des collectivités locales et sur les menaces de nouveaux prélèvements. L'exercice budgétaire n'est pas aisé, des solutions sont avancées, mais il préfère penser que la situation est transitoire.

Il serait aussi possible de diminuer les redevances non pas des industriels, mais des particuliers. Ceux-ci contribuent le plus largement au financement de l'Agence. Mais le risque est alors d'initier des effets de « yo-yo » de ces redevances.

Selon lui, aider davantage les nouveaux programmes ne serait pas équitable envers les porteurs de projets en cours ou réalisés.

Il se déclare par ailleurs hostile à la participation financière des agences de l'eau dans l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence de l'eau faisant déjà sa part, à travers ses actions, pour la biodiversité. Le principe doit demeurer celui de « l'eau paye l'eau ».

M. ERB propose, en guise de boutade, de baisser la redevance des pêcheurs (*les montants collectés étant relativement limités au regard du budget de l'Agence*).

M. INGWILLER estime que la « période transitoire » envisagée sera longue : tous les anciens conseils départementaux qui ont mené des actions dans le domaine l'ont fait par la création d'un partenariat de financeurs. Hors de ce système, ils ne financent plus d'actions. La seule aide que les collectivités perçoivent encore est celle de l'Agence de l'eau. Cette situation incite les collectivités à repousser leurs décisions.

Il faut donc procéder à des simulations pour définir comment « relancer la machine » : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se voit soumettre des projets utiles, elle doit être capable de les aider.

Quant au prélèvement, il espère qu'il n'augmentera pas, même dans cette situation de trésorerie plus confortable que prévu.

Le Président rappelle que cette situation de tension sur les finances, d'excédents, de « yo-yo », etc. est connue. Les actions des agences de l'eau s'étalent à l'échelle de programmes d'une durée de six ans. Cependant, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est de plus en plus confrontée à des politiques gouvernementales qui sont, elles, à l'échelle annuelle. Cela ne doit pas conduire l'Agence de l'eau à sur-réagir ni à entrer dans une logique d'à-coups, qui serait de toute façon préjudiciable à son activité. La stratégie ne peut pas être fondée sur l'hypothèse que d'autres prélèvements arriveront. Il faut être prudent, laisser travailler la Commission des Programmes et jouer sur les curseurs de façon progressive.

À court terme, l'idée d'augmenter les avances pour le projet de Gerstheim, par exemple, lui semble bonne.

Le cadre de la révision du 10^e Programme doit être l'occasion d'arbitrer entre baisse des redevances et adaptation des aides.

M. MICHELET formule trois remarques.

M. BAUER a estimé qu'augmenter les avances repousse le problème. Mais la proposition vise à créer un dispositif incitatif plus souple que l'action sur les taux de subvention. L'idée de diminuer le taux de redevances dans le cadre de la révision du programme porte, en effet, un inconvénient : dans le futur 11^{ème} Programme, les recettes seront moindres et, toutes choses égales par ailleurs, l'ambition en termes de retours des avances devrait être accrue. Dans le bassin Rhin-Meuse, la quote-part des retours d'avances dans le budget de l'Agence de l'eau est très faible : environ 10 millions d'euros sur un budget de 180 millions d'euros. Dans d'autres bassins, le taux est plutôt de 15 à 25 %. L'Agence de l'eau a donc une certaine latitude, et une opportunité réelle pour développer cette forme d'aide.

Par ailleurs, la sous-exécution des engagements ne doit pas s'analyser comme le fait que des disponibilités seraient dégagées. Il s'agit d'une sous-exécution des objectifs. Le SDAGE, et les objectifs de bon état des eaux sont des invariants. Il faut que l'Agence, avec sa mission d'incitation, pèse positivement sur la situation.

Enfin, sur la remarque de M. BOULY, il rappelle que les agences de l'eau financeront l'Agence Française pour la Biodiversité, puisqu'elles sont déjà les financeurs exclusifs de l'ONEMA, dont les missions seront reprises par l'Agence Française pour la Biodiversité. Or, il n'a jamais été question que ce financement cesse au moment de l'intégration de l'ONEMA dans la future Agence Française pour la Biodiversité. Il est inscrit dans le projet de loi que ce financement sera reconduit.

2. Point d'information sur les incidences du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

M. KIEFFER présente le point en objet.

Débat

M. MICHELET précise une des conséquences du passage au « mode GBCP » : jusqu'à présent, dans la durée d'un programme, il était toujours possible de reporter les autorisations d'engagement non utilisées. Cela permettait de fonctionner, durant un même programme, sur un volume global d'autorisations d'engagement constant.

Désormais, lorsque le Conseil d'administration adoptera un programme et définira un volume d'autorisations d'engagement à accorder, et comme il est statistiquement impossible de consommer 100 % des autorisations d'engagement, cette « perte en ligne » devra être anticipée dans la préparation du programme. La réalité comptable devra ainsi prendre en compte la « réalité concrète ».

M. KIEFFER indique que, sur le 9^{ème} Programme, le montant total des autorisations d'engagement qui ont été « perdues » (*par leur non utilisation en fin de programme ou leur annulation ultérieure*) est de 36 millions d'euros.

M. BÉGUIN formule un avertissement : il ne faut pas se tromper de problème. Il entend bien que les taux de réalisation des autorisations d'engagement peuvent à l'arrivée tourner autour de 94-96 %. Mais estimer à l'avance ce taux de réalisation réduit peut mener à un effet de « surbooking ».

M. MICHELET estime que le risque réel ne porte pas, en réalité, sur les autorisations d'engagement. À l'échelle du programme, il est possible de ne pas utiliser toutes les autorisations d'engagement prévues. En revanche, un autre cas peut survenir : des crédits de paiement peuvent être prévus pour financer des autorisations d'engagement réalisées, par exemple, dans la « réalité », à 96 % ; or si les autorisations d'engagement sont, pour finir, exécutées effectivement à 100 %, il manquera des crédits de paiement pour les honorer.

D'où l'intérêt, rappelle-t-il, de disposer d'un fonds de roulement raisonnable. La trésorerie risque de fluctuer entre des situations de « disponibilité », appelant des prélèvements de l'État, et des situations de manque, où l'Agence devrait suspendre ses financements.

M. KIEFFER rappelle qu'une « clé de sécurité » de 5 % est déjà en place pour pallier les différences entre les autorisations d'engagements et les crédits de paiement. À l'avenir, en mode GBCP, la différence ne portera plus sur les réductions d'autorisations d'engagement mais sur leurs annulations. La clé de sécurité devra donc être revue.

Concernant l'effet de surbooking, si l'Agence de l'eau programme un volume d'autorisations d'engagement de 100 %, en imaginant en consommer 97 %, et qu'elle en utilise effectivement 98-99 %, la dépense restera toujours inférieure au volume programmé de 100 %. Ce n'est que le fonds de roulement qui diminuera plus vite que prévu, et ce sera à l'Agence de ralentir, en réaction, l'engagement des AE.

Le Président se félicite que le mode GBCP donne de la clarté à une comptabilité complexe. *In fine*, le Conseil d'administration vote un programme, un budget, adopte un compte financier, et doit donc avoir une bonne compréhension de ces opérations et de leur articulation.

IV. Pilotage stratégique de l'établissement

1. Les chiffres-clés du bilan social 2014 de l'Agence de l'eau

M. SIMONIN présente le point en objet.

Débat

M. POTIER constate que la baisse d'ETPT de 2007 à 2014 est conséquente, alors que les objectifs sont de plus en plus importants pour les agents. **M. MICHELET** demande régulièrement à ce que les agents soient plus sur le terrain pour rencontrer les maîtres d'ouvrage. Il rappelle, à titre d'indication, que dans les années 2000 le kilométrage parcouru par ceux-ci était d'environ 1 million de kilomètres par an. Aujourd'hui, le chiffre est de 460 000 km. Les projets structurants ne peuvent être aussi bien suivis par l'envoi de courriers. Les agents se déplacent beaucoup moins. C'est, pour lui, une des causes qui font que les projets soumis à l'Agence de l'eau sont moins nombreux.

Le Président prend acte de ces remarques. Il rappelle que le Conseil d'administration, lorsqu'il s'est penché en 2014 sur la question budgétaire, s'est d'abord inquiété des moyens humains. Il en avait fait mention dans la lettre adressée à l'époque à la Ministre de tutelle. Cette baisse des ETPT a bien entendu une conséquence sur la capacité de mobilisation et de réalisation de projets de l'Agence.

2. Réaménagement des locaux : présentation du scénario envisagé

M. KIEFFER présente le point en objet.

Débat

M. BÉGUIN relève ce qui a été dit sur la performance énergétique. Il se demande si le moment n'est pas choisi, pour l'Agence de l'eau, de lancer un plan de performance énergétique, pour devenir exemplaire dans le domaine.

Pour le reste, il relève que l'ONEMA évoque une difficulté pour stocker son matériel. Comment est-il possible d'accueillir des barques et des remorques sur le terrain ?

Enfin, le site, avec l'implantation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), va accueillir du personnel armé : cela suppose-t-il des contraintes légales ?

M. KIEFFER, sur la question énergétique, indique que le maître d'œuvre pressenti fait des propositions qui vont au-delà de la demande. Il propose notamment de végétaliser les façades pour obtenir un effet « pare-soleil ».

Une étude énergétique avait été engagée il y a quelques années sur l'ensemble des bâtiments, dont il ressortait qu'une des solutions les plus rentables en termes d'économies d'énergie était de mettre en place une chaufferie à biomasse sur le site.

M. MICHELET précise qu'il ne s'agit ici que de réaménagement intérieur, et pas d'intervention forte sur le gros-œuvre. Un plan plus ambitieux irait à l'encontre des délais de mise à disposition des locaux à l'ONEMA et à l'ONCFS, et envisager un délai plus long se ferait en totale méconnaissance des effectifs à venir des trois organismes.

M. BÉGUIN évoque la disponibilité de liquidités.

M. KIEFFER rappelle que, vu le compartimentage comptable des domaines d'intervention (*les investissements font partie du « domaine 1 »*), l'excédent de trésorerie actuel ne peut pas servir à cette dépense.

Il indique ensuite que le site peut recevoir le parc automobile de l'ONEMA. Pour certains bateaux et les camions, une partie pourrait être logée dans les garages du bâtiment Moselle, qui leur seraient partiellement dédiés. Pour l'autre partie, l'ONEMA devrait rechercher des locaux appropriés à l'extérieur du site, par exemple dans la caserne CRS voisine.

En ce qui concerne la question du personnel armé, une armurerie sécurisée et fermée serait créée. Il serait aussi prévu une salle d'audition. Ces locaux seraient situés dans un bâtiment séparé des lieux de travail de l'Agence de l'eau.

M. MICHELET propose un amendement à la délibération, page 117 au dossier de séance. Il est écrit « poursuivre les études relatives aux travaux correspondants, et à procéder à la rédaction de toutes pièces y afférentes ». Il ne s'agit que des pièces afférentes aux études et non pas aux travaux. Il propose l'ajout « afférentes à ces études, dans la perspective de mise au point d'une version finalisée du projet, qui permettra la prise de décision définitive. »

Le Président soumet la délibération, modifiée comme tel, au vote du Conseil d'administration.

La délibération n° 2015/10, portant sur le réaménagement des locaux pour l'accueil de l'ONEMA et de l'ONCFS, est adoptée.

Le Président prolonge la discussion et informe le Conseil d'administration que le Directeur général a été désignée, par une lettre de mission, pour intégrer l'équipe de préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

M. MICHELET précise sommairement le contenu de cette mission. Il lui est demandé d'apporter son expertise sur le volet social, financier, la stratégie, l'évaluation et les aspects scientifiques. Par ailleurs, il précise que l'examen au Sénat du projet de loi a été repoussé de trois mois. La mise en place de l'Agence Française de Biodiversité ne se fera donc pas *a priori* le 1^{er} janvier 2016.

V. 10^{ème} Programme

1. Révision des zones vulnérables – Avis de l'Agence de l'eau et adoption des interventions pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage

M. MICHELET présente le point en objet.

Débat

M. BÉGUIN revient sur la présentation simplifiée du diagnostic figurant au cahier des charges. Il ne trouve pas, dans l'approche diagnostic décrite, la possibilité pour l'éleveur de proposer une solution de méthanisation à la place de l'augmentation des surfaces d'épandage. La méthanisation prend beaucoup d'importance dans la région Lorraine. Des projets mixtes collectivité/agriculteurs voient le jour. Il trouve dommage que ce volet ne puisse pas être *a minima* examiné.

M. GOETGHEBEUR précise que dans l'appel à projets (*page 131 du document de séance*), les projets de méthanisation sont cités. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse doit néanmoins rester vigilante avec cette solution : en Allemagne, les dossiers de méthanisation ont débouché sur un retournement des prairies pour installer des cultures dédiées. Il ne s'agit pas d'impacter négativement des milieux intéressants pour la qualité de la ressource.

M. BÉGUIN en convient, mais insiste. Les aides de l'Agence de l'eau devraient être conditionnées à un cahier des charges précis : ne pas accepter plus de 25 % de cultures dédiées dans le mix énergétique autour du méthaniseur. Cela offrirait un minimum de garanties par rapport aux dérives signalées en Allemagne.

Il n'en reste pas moins, et c'est pour cela que la région Lorraine s'est beaucoup intéressée à cette démarche, que des projets de méthaniseurs collectifs, économiquement viables, vont sûrement être proposés dans les dossiers de modernisation des exploitations. Ce débouché doit être vraiment pris en compte, surtout dans le cas de projets collectifs.

M. MICHELET formule deux remarques : le cahier des charges doit garder une valeur générale et ne peut pas évoquer toutes les possibilités. Sans anticiper sur les candidatures qui s'exprimeront sur cet appel à projets, il suppose que les prestataires qui se positionneront seront très probablement les chambres d'agriculture. Le débat sur la méthanisation illustre que tout ne tient pas dans des normes.

Par ailleurs, les moyens ne doivent pas faire perdre de vue les objectifs. Les objectifs de la directive « nitrates » restent de limiter l'impact de l'activité agricole sur la ressource en eau. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse finançant des projets à 80 %, elle a la légitimité – et même l'obligation institutionnelle – de mettre en question les solutions techniques proposées et de combiner la réflexion sur les zones vulnérables avec d'autres problématiques (*zones de captage Grenelle, zones à enjeu sur les prix de la ressource en eau...*).

Le Président met au vote les deux délibérations

La délibération n° 2015/11, portant sur la révision des zones vulnérables, est adoptée.

La délibération n° 2015/12, portant sur l'appel à projets et la possibilité de financer les diagnostics, est adoptée.

2. Préparation de la révision du 10^{ème} Programme – Adoption des choix d'évolution

M. MICHELET présente le point en objet.

Débat

M. SIVRY revient sur la question des redevances « industrielles ». Il a été montré que les redevances des industries sont en augmentation. A cela vient s'ajouter la redevance « substances dangereuses ». De manière macroéconomique, ce n'est certes pas très significatif, mais les effets doivent néanmoins être examinés entreprise par entreprise.

Il ajoute que la collecte de la redevance supplémentaire, pour un bénéfice estimé de 150 000 euros, générera des coûts du côté des sociétés. Cette aberration pourrait représenter une charge de 300 000, voire 500 000 euros, côté entreprises. Le législateur n'a peut-être pas perçu, en mettant ce système de redevances en place, toutes les subtilités du système.

M. BÉGUIN revient sur les nouvelles règles comptables qui permettent de dégager des autorisations d'engagement. Si l'engagement réel, sur un programme, est de l'ordre de 80 %, la question du fonds de roulement ne se posera pas de la même manière. Sans répéter ce qu'il a dit précédemment, il ajoute qu'il faudra songer, à l'automne, à expertiser la situation.

Le Président met au vote la délibération.

La délibération n° 2015/13, portant sur les choix d'évolution envisagés pour le 10^{ème} Programme, est adoptée.

**3. Appels à projets « Collectivités et captages », « Eau durable et énergie »,
« Gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements » :
validation du règlement de l'appel à projets « Gestion intégrée des eaux pluviales dans les
projets d'aménagements » et mise en place des jurys**

Mme MAUVIEUX présente le point en objet.

Débat

M. BÉGUIN déplore que les membres de jury issus du Conseil d'administration soient choisis ce jour, alors qu'une part significative des représentants du collège des collectivités territoriales doit être renouvelée, le lendemain, au Comité de bassin. Ceux-ci auraient éventuellement pu être intéressés pour intégrer les jurys. Il aurait peut-être été possible d'intervertir la tenue des réunions du Conseil d'administration et du Comité de bassin.

M. MICHELET indique que cela n'aurait pas résolu le problème, car pour être membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, il faut une nomination par arrêté ministériel. Les nouveaux membres n'entreront donc pas en fonction avant la réunion du Conseil d'administration du 13 octobre 2015.

De même, les administrateurs qui seront élus le lendemain ne pourront être membres de la Commission des aides financières au 15 septembre : le Conseil d'administration qui doit désigner les membres de la Commission des Aides Financières ne se sera pas encore réuni. Bien entendu, selon le règlement intérieur, tout administrateur non membre de la commission peut assister aux réunions de la Commission des Aides Financières en tant qu'observateur.

En deuxième lieu, **M. MICHELET** insiste sur l'importance de procéder à cette désignation le jour même : le premier appel d'offres a été lancé le 7 avril 2015, le jury doit désormais être formé rapidement.

Le troisième point est que, les appels d'offres ayant été lancés sous l'autorité du Conseil d'administration, ce dernier reste maître des ajustements à apporter aux dispositifs. Si, lors de la réunion du 17 octobre 2015, un administrateur souhaitait être intégré aux jurys, le Conseil d'administration pourrait parfaitement délibérer pour l'inclure.

M. DELALLE confirme sa candidature pour le jury de l'appel à projets « Eau durable et énergie ».

Mme MAUVIEUX récapitule les candidatures exprimées :

- pour l'appel à projets « Collectivités et captages » : Mme BULOUE (*présidente*) et MM. BOULY et PELLETIER (*jurés membres du Conseil d'administration*) ;
- pour l'appel à projets « Eau durable et énergie » : M. DARBOIS (*président*), MM. DELALLE, NEU et DIETMANN (*jurés membres du Conseil d'administration*) ;
- pour l'appel à projets « Gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements » : M. CAILLAUD (*président*), MM. INGWILLER et GEORGE (*jurés membres du Conseil d'administration*).

Le Président met au vote la délibération.

La délibération n° 2015/14, portant sur la nomination des jurés suscités dans les jurys de trois appels à projets, est adoptée.

VI. Divers

1. Indemnisation des candidats pour les jurys de recrutement

M. KIEFFER présente le point en objet.

Débat

M. BÉGUIN propose que le Conseil d'administration exprime son soutien à l'action engagée par l'Agent comptable, puisqu'elle l'a été dans le sens de l'intérêt général.

Mme VILMAIN précise que l'Agent comptable est mis en cause car il a réglé des dépenses sans pièces justificatives suffisantes, selon la Cour. En l'occurrence, la responsabilité personnelle de celui-ci est engagée sur 15 000 euros. Il devra les acquitter de ses deniers personnels. Ce qui lui est reproché est de ne pas s'être fondé sur une délibération. Il se réfère au décret de 2006, qui n'est applicable qu'aux agents de l'État. Elle convient que la délibération destinée à régulariser ce fonctionnement est votée ce jour ; mais la mise en cause de l'agent porte sur 2009-2012 ; il sera très certainement condamné pour les mêmes faits de 2013 à 2014.

M. MICHELET indique que l'Agence a mis en suspens la pratique en question, depuis la réception du rapport d'observations définitives de la Cour des comptes. L'année 2015 est donc hors de cause. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse ne rembourse plus les frais de déplacement et d'hébergement aux postulants, même lorsqu'ils traversent tout le pays. Dès l'approbation de la délibération du Conseil d'administration, le système de remboursement sera néanmoins réactivé.

M. KIEFFER complète les propos de M. BÉGUIN : l'Agent comptable formulera selon toute vraisemblance, compte tenu du contexte, une demande de remise gracieuse auprès du Ministre des Finances. Cette demande sera ensuite soumise à l'acceptation du Conseil d'administration, dans la mesure où il a payé ces frais, non pas sur son initiative propre, mais sur une demande parfaitement claire et établie de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Mme VILMAIN ajoute que cela n'est possible que parce que l'erreur ne porte pas préjudice.

M. BÉGUIN estime que ce déroulement de la procédure n'empêche pas le Conseil d'administration d'exprimer d'ores et déjà son soutien à l'Agent comptable, dans la mesure où il n'a strictement aucun grief à son encontre, bien au contraire.

M. DARBOIS demande si ce n'est pas le Pôle emploi qui se charge de rembourser les postulants.

M. SIMONIN confirme que le Pôle emploi procède ainsi, mais dans la limite de ses propres crédits. Il s'agissait ici de candidats qui n'étaient pas pris en charge par cette administration.

Mme LACADÉE approuve le fait qu'un message de soutien apparaisse au procès-verbal.

Le Président met au vote la délibération.

La délibération n° 2015/15, portant sur le remboursement des frais de séjour et de déplacement aux candidats convoqués aux jurys de recrutement, est adoptée.

Le Président demande par ailleurs s'il y a des objections à l'expression d'un message de soutien vis-à-vis de M. RUSÉ, tel que proposé par M. BÉGUIN, compte tenu du contexte de l'arrêt de la Cour des comptes. En l'absence d'observations, ce message de soutien du Conseil d'administration est confirmé.

2. Prime de mobilité

M. KIEFFER présente le point en objet.

Débat

M. GEORGE demande sur quelle base les 15 % de la prime évoquée sont calculés.

M. KIEFFER indique qu'il s'agit de 15 % de la rémunération brute de l'agent. La prime est versée mensuellement.

M. MICHELET précise que le versement est permanent dans le cadre du contrat de mise à disposition. Ces contrats ont une durée de trois ans.

M. SIMONIN précise que la prime ne coûte rien à l'établissement : les structures auprès desquelles les agents sont mis à disposition remboursent intégralement à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse les coûts de cette mise à disposition.

Le Président met au vote la délibération.

La délibération n° 2015/16, portant sur l'instauration d'une prime de mobilité, est adoptée.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,












Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Guy FRADIN

		Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Élargement
M. BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI						
M. BOITOUZET	Géraud	Usagers	Administrateur du groupe eau du CTCRC - UDAF des Vosges	OUI						
M. CAILLAUD	Thierry	Usagers	Directeur adjoint - Unité de production Est EDF	OUI						
M. DELALLE	Guy	Usagers	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M. ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	OUI			2	M. Jean-Luc PELLETIER	M. Jean WENCKER	
M. GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	OUI			1	M. Serge MOLL		
M. MOLL	Serge	Usagers	Chef de service RQD et QSE Papeterie DS SMITH KAYSERSBERG	EXCUSÉ		M. Michel GEORGE				
M. NEU	Patrick	Usagers	Chef du service Environnement ARCELOR MITTAL	OUI						
M. PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	EXCUSÉ		M. Robert ERB				
M. SIVRY	Patrick	Usagers	Directeur SOLVAY CARBONATE France	OUI						
M. WENCKER	Jean	Usagers	Vice-Président régional de l'Association « Alsace Nature »	EXCUSÉ		M. Robert ERB				



		Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	d'HARCOURT	Claude	État	EXCUSÉ	Cécile BILLAUD	Aline GILL (à l'achat de 6110)				
M.	BABRE	Simon	État	EXCUSÉ	Aline GILL					
Mme	GAY	Emmanuelle	État	EXCUSÉ	David MAZOYER		1	M. Jean-Louis JÉRÔME		
M.	DE VOS	Paul	État	OUI			2	M. Paul DE VOS	M. Marc HOELTZEL	
M.	HOELTZEL	Marc	État	EXCUSÉ		Mme Emmanuelle GAY				
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	EXCUSÉ		Mme Emmanuelle GAY				
Mme	LAYBOURNE	Anne	État	EXCUSÉ		VNF				
Mme	PERREAULT	Jacques	État	OUI	P. VILNAW					
M.	DESMET	Björn	État	EXCUSÉ	Alain AGUILERA					
Mme	LECUT-PROUST	Marie	État	EXCUSÉ						
M.	POTIER	Fabien	Personnel	OUI						

Membres présents ou représentés

20

Pouvoirs

8

Total

28/35

Réunion du Conseil d'Administration du 2 juillet 2015 Feuille d'émargement (Autres participants et invités)



		Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M. GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M. MARTINOT	Bertrand	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ						
Mme PERRIER	Véronique	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						VM
Mme LACADÉE	Dominique	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						
M. ROUGANNE	Olivier	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel	EXCUSÉ						
M. MICHELET	Paul	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M. KIEFFER	Franck-Richard	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau - Secrétaire général	OUI						
M. CONNIN	Benoît	Autres participants et invités	AVERTI - Rédacteur	EXCUSÉ						
M. DUCHÈNE	Pascal	Autres participants et invités	Directeur de la Programmation et de la Planification	EXCUSÉ						
Mme MAUVIEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
M. PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M. DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau	EXCUSÉ						
M. BOURMAUD	David	Autres participants et invités	Directeur délégué à l'Évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie	OUI						
M. SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines, Secrétaire général adjoint	OUI						

		Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSÉ					
Mme	DIETLIN	Sandra	Autres participants et invités	Directrice adjointe de la programmation et de la planification en charge de la programmation	OUI					
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI					
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Amont Meuse	OUI					
Mme	WALTER	Sarah	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Aval Sarre	OUI					
Mme	SCHMITZBERGER	Katia	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Rhin Supérieur et III	EXCUSÉ					
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Directrice adjointe des Aides et de l'Action Territoriale	OUI					

